

Demain Les Mathes

Au printemps, l'élaboration du nouveau PLU a été lancée avec plusieurs réunions du groupe de travail créé par M. le Maire. Il rassemble des élus, le cabinet Scambio et ses associés, et deux membres extérieurs dont le président de notre association. On sait d'ores et déjà que la gestation de ce PLU sera longue et difficile, au moins pour satisfaire aux nombreuses réglementations qui s'imposent à lui et dont certaines seront mises en place en cours de route. En attendant, le vieux POS en vigueur, obsolète à bien des égards, permettrait d'enfreindre des réglementations qui s'imposent à tous les documents d'urbanisme si personne ne se préoccupait de leur respect.

Les nombreux dysfonctionnements que nous observons ne sont pas seulement imputables au passage au POS, mais aussi à la liberté que certains s'autorisent vis-à-vis d'espaces naturels qu'ils pensent, à tort, ne pas servir leurs intérêts.

Pour la défense des marais et des zones humides

Réunie pour la 5^{ème} fois au mois de mars, la commission « environnement » a abordé plusieurs sujets d'intérêt majeur pour la commune dont le projet de parc éolien d'Oléron, l'élaboration du nouveau PLU et la protection des marais (voir compte-rendu sur le site de la mairie). Sur ce dernier point, Claude Charles, qui préside l'ASCO du marais doux de La Tremblade, a été invité à s'exprimer sur le « collectif de défense des marais doux et salés de la Presqu'île d'Arvert ». Créé en février dernier, son manifeste a été signé par 18 associations syndicales de gestion de marais, organisations professionnelles ou associations, dont la nôtre. Ce collectif insiste sur la nécessité de préserver ces marais et d'inclure leur sauvegarde dans les documents d'urbanisme, comme notre PLU. La carte ci-dessous permet de se rendre compte de l'étendue des marais doux pour notre commune (sources : Géoportail et Unima).



Car la pression sur les espaces naturels que sont les marais et zones humides de la presqu'île d'Arvert ne fait qu'augmenter. A Pontailiac comme à Royan (marais de Pousseau), par exemple, les marais doux, pourtant déjà bien rétrécis, sont menacés par l'urbanisation ou la création de nouvelles routes.

Aux Mathes : des espaces naturels menacés

Sur notre commune, il faut ajouter à la pression de l'immobilier, celle des activités de loisirs et des campings. Le seul marais doux « de La Tremblade » (870 ha dont 430 sur la commune des Mathes, en bleu foncé) a subi en quelques mois nombre de menaces et d'agressions : projets de construction, dépôts de gravats, déboisement non autorisé, annexion par un camping, imperméabilisation de sols, pistes de loisirs motorisés.

Au sud du bourg des Mathes, ce marais rejoint celui d'Arvert (en bleu clair), également menacé sur notre commune par l'urbanisation, des campings et autres activités économiques. Encore plus au sud, aux portes de la Palmyre, près de 150 ha du

marais de Bréjat (en beige) sont heureusement protégés par un arrêté de biotope en raison de sa richesse écologique exceptionnelle. Veillons à ce que cette protection résiste à la poussée de « l'industrie touristique ».

Pourtant ces marais ont un rôle essentiel dans l'économie, l'écologie, la qualité des paysages et l'attrait touristique de notre commune. Citons le manifeste du collectif de défense des marais doux et salés : « Aux services rendus à l'homme par ces zones humides (épuration des eaux de ruissellements, régulation des crues, stockage du CO₂, alimentation locale, maraîchage, élevage) s'ajoutent les riches réservoirs de biodiversité qu'elles constituent et que l'État s'est engagé à sauvegarder, mais aussi la diversité des paysages à forte valeur pédagogique et esthétique ». Le futur PLU des Mathes devra assurer la protection de nos marais et zones humides.

Des réglementations mal respectées

Ces derniers mois, nous avons observé une recrudescence des dysfonctionnements vis-à-vis de réglementations concernant l'urbanisme et les espaces naturels (nous en avons évoqué quelques uns au paragraphe précédent). Sans doute, le passage provisoire par un POS réputé permissif, en attendant un PLU plus « vertueux », dope-t-il la convoitise et les ambitions face à une municipalité insuffisamment rigoureuse, nous semble-t-il. Cependant les réglementations, telles que la Loi Littoral, s'imposent au POS comme au PLU.

Alerté, le préfet de Charente Maritime nous a assuré de la vigilance de ses services pour faire respecter les procédures et les règles de droit notamment sur l'application de la Loi Littoral et la préservation des zones humides. De fait, ses services ont déjà imposé une application plus stricte des réglementations dans plusieurs dossiers importants pour l'avenir de la commune. Restons nous aussi vigilants.

Un évènement : 49 migrants aux Mathes

Ces jeunes pakistanais sont arrivés de Calais en octobre dans un climat hostile et détestable, La plupart d'entre eux avaient fui massacres et attentats à la demande de leur famille dans l'espoir de trouver un monde meilleur. Accueillis au CCAS d'EDF sous la responsabilité des Diaconesses de Reuilly, ils ont été aidés au quotidien par une quinzaine de bénévoles. Ils ont bénéficié de dons alimentaires et vestimentaires (particuliers, associations caritatives, CCAS), d'activités culturelles ou sportives et de cours de français. Depuis le mois de mars, les jeunes pakistanais en procédure de demandeurs d'asile ont été pris en charge à Saintes ; ceux qui relèvent de la convention de Dublin, en attente de régularisation, sont hébergés à Saint Xandre. Leur route n'est donc pas terminée, mais nous réalisons qu'ils ont quitté Les Mathes sans bruit après avoir fait preuve d'un comportement exemplaire, faisant ainsi mentir leurs détracteurs.

Assemblée générale et conférence

L'Assemblée générale de Demain Les Mathes devrait se tenir le 6 août à 20h à l'espace Multi Loisirs des Mathes. Comme à l'accoutumée, elle sera suivie d'une conférence. Elle sera donnée par M. Jacques Péret, professeur émérite d'histoire moderne à l'Université de Poitiers, sur le thème: « Naviguer dans l'estuaire de la Gironde ; des marins et leurs bateaux face aux périls de la mer ». Cette conférence est ouverte à tous. Pour plus de précisions, suivez notre site.

Pour nous contacter et vous informer :

par email : info@demain-les-mathes.fr
par téléphone : 06 11 92 68 70

Pour plus d'information sur les sujets traités dans cet article, et sur d'autres encore, ou pour recevoir, sans engagement, nos lettres d'information, visitez notre site internet : www.demain-les-mathes.fr.